

*Compte-rendu du Conseil Municipal
du 24 mai 2020*



Monsieur Didier HIEL, Maire Honoraire ouvre la séance.

Il prend note de l'absence de Monsieur Dominique HERBAUX qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Noël GODART.
Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

Rappel des conseillers municipaux entrés en fonction par décret au 18 mai 2020.

Monsieur Didier HIEL fait lecture de la liste des conseillers municipaux entrés en fonction suite aux élections du 15 mars 2020.

Il fait appel au doyen du Conseil, à savoir Monsieur Paul DRON afin de procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

1 seule personne a déposé sa candidature : Monsieur Ludovic GAMBIEZ.

Les votes à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

Ludovic GAMBIEZ : 24

Bulletins blancs : 5

Monsieur Ludovic GAMBIEZ est élu Maire.

Fixation du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire propose au vote le nombre de 8 adjoints.

Les votes à main levée ayant donné les résultats suivants :

Pour : 24

Contre : 5

Abstentions : 0

Le nombre d'adjoints à élire par le Conseil Municipal est arrêté à huit.

Fixation du nombre de Conseillers Délégués

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre à 6.

Les votes à main levée ayant donné les résultats suivants :

Pour : 24

Contre : 5

Abstentions : 0

Le nombre de conseillers délégués a été arrêté à six.

Election des Adjoints

1 seule liste ayant été déposée : liste de Monsieur Sébastien OGEZ.

Les votes à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

Liste de Monsieur Sébastien OGEZ : 24

Bulletins blancs : 5

La liste de Monsieur Sébastien OGEZ est élue, à savoir :

- Monsieur OGEZ Sébastien,
- Madame LAOUR Clarisse,
- Monsieur HÉRINGUEZ Bruno,
- Madame HOUZIAUX Corinne,
- Monsieur CALIBRE Michel,
- Madame BRUNELLE Maryse,
- Monsieur POLCZYK Dimitri,
- Madame BANAS Carine.

Désignation des Conseillers Délégués

Monsieur le Maire énonce la liste des 6 conseillers délégués, à savoir :

- Monsieur DRON Paul,
- Monsieur HÉMERY Jérôme,
- Madame SALOMÉ Cathy,
- Madame VAN BEVER Virginie,
- Monsieur LESTIENNE Bruno,
- Madame MACHU Marjorie.

Les votes à main levée ayant donné les résultats suivants :

Pour : 24

Contre : 5

Abstentions : 0

La liste des conseillers délégués est validée.

Délégations du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

En vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé pour le bon fonctionnement et déroulement de la gestion communale, de prendre les décisions reprises dans ce même article.

Les conseillers ayant eu communication du document auparavant, ont procédé au vote.

Les votes à main levée ayant donné les résultats suivants :

Pour : 24

Contre : 5

Abstentions : 0

La délibération est validée.

Signature de la charte de l' élu local.

Tous les conseillers présents ont signé la charte de l' élu local.

Signature de la charte de l' élu vendinois.

24 élus ont signé cette charte.



LE MAIRE,

Ludovic GAMBIEZ